

**PROGRAMME DE FINANCEMENT POUR LA PRODUCTION D'ÉMISSIONS  
TÉLÉVISUELLES ET BASÉES SUR LE WEB  
LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES**

Tous les documents doivent être datés, signés le cas échéant, et inclure le numéro de la version du document.

**Les documents 1 à 16 (et i à vi, le cas échéant) doivent être inclus dans la demande en ligne sous l'onglet « Documentation à l'appui » au moment du dépôt pour fins d'analyse de la demande de financement :**

- 1) Synopsis détaillé de l'histoire et description du projet
- 2) Scénario final (un traitement sera accepté pour les productions documentaires et de variétés)
- 3) Budget détaillé (définitif, signé, daté et sans inclure d'éléments convergents)
- 4) Budget détaillé des éléments convergents (définitif, signé et daté — le cas échéant)
- 5) Preuve d'engagement d'un diffuseur ou d'un distributeur (le cas échéant)
- 6) Lettres d'engagement signées de TOUS les participants financiers (le financement doit être confirmé à 75 % pour que la demande soit examinée)
- 7) Calculs des crédits d'impôt provincial et fédéral, y compris une liste détaillée des dépenses manitobaines admissibles prévues (le cas échéant)
- 8) Calendrier de production
- 9) Liste détaillée de la distribution et de l'équipe (indiquant le nombre de points pour le contenu manitobain)
- 10) Curriculum vitae des membres clés de l'équipe de création
- 11) Plan détaillé de la formation (afin de satisfaire aux exigences relatives à la formation manitobaine)
- 12) La structure de récupération proposée, selon la politique de récupération de Musique et film Manitoba
- 13) Plan détaillé de mise en marché et de distribution, indiquant le public cible et le potentiel du marché
- 14) Prévisions des recettes aux échelles nationale et internationale
- 15) Tous les documents liés à la chaîne de titres
- 16) Entente de coproduction entre les coproducteurs (s'il y a lieu)

**Documents supplémentaires requis pour les projets « basés sur le Web » seulement :**

- i. Lettre d'engagement signée ou contrat signé avec un diffuseur Web reconnu par l'industrie (le cas échéant)
- ii. Lettre d'engagement signée ou contrat signé avec un distributeur Web reconnu par l'industrie (le cas échéant)
- iii. Plan de mise en marché et de promotion comprenant des stratégies précises sur : a) la distribution, b) la monétisation, et c) la collecte de données post-diffusion
- iv. Plan de développement de l'auditoire comprenant une stratégie pour les médias sociaux
- v. Plan d'entretien, en ce qui concerne le contenu et le financement
- vi. Description de l'expérience de l'équipe de production en matière de production de contenu Web

**Les documents 17 à 30 sont requis afin de rédiger le contrat :**

- 17) Préventes/ententes promises au distributeur (le cas échéant)
- 18) Entente de garantie de bonne fin/entente de retenue du producteur (le cas échéant)
- 19) Curriculum vitae des membres clés de l'équipe de production
- 20) Ententes détaillées signées avec tous les participants financiers (y compris les diffuseurs et les distributeurs, le cas échéant)
- 21) Entente détaillée de financement intérimaire
- 22) Polices et certificats d'assurances nommant Musique et film Manitoba comme assurée additionnelle ou bénéficiaire
- 23) Tableau des flux de trésorerie du projet
- 24) Spécimen de chèque pour les comptes bancaires avec lesquels toutes les dépenses de production seront payées
- 25) Résolution bancaire indiquant le pouvoir de signature de chèques pour les comptes de la production

**Les documents 26 à 30 doivent être téléchargés dans le « Profil du demandeur » de toutes les entreprises concernées, y compris l'entreprise demandeuse, les sociétés de coproduction et les sociétés mères :**

- 26) Certificat d'enregistrement de l'entreprise/statuts constitutifs
- 27) Résolution du conseil d'administration (indiquant la liste des administrateurs, des dirigeants, des actionnaires avec droit de vote et des signataires autorisés)
- 28) Version la plus récente de la Déclaration annuelle de renseignements des corporations (si incorporée depuis plus d'un an)
- 29) États financiers les plus récents (états de la société mère si nouvellement constituée)

30) Profil de la maison de production/expérience

**Le cas échéant :**

31) Informations sur le succès commercial de l'œuvre (si le projet est inspiré d'une œuvre antérieure)

32) Une copie de l'œuvre originale (le cas échéant)

33) Tout autre renseignement pertinent

**MUSIQUE ET FILM MANITOBA pourrait demander des documents supplémentaires afin de compléter l'analyse de la demande.**

**LES DEMANDES NE SERONT PAS TRAITÉES TANT QUE MUSIQUE ET FILM MANITOBA N'AURA PAS REÇU TOUS LES DOCUMENTS REQUIS.**